

Le 24 mai, 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE À GATINEAU, LE 24 MAI, 2022 À 20H00 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR MARCEL BEAUBIEN.

SONT PRÉSENTS: Le Maire Marcel Beaubien et la Conseillère et les Conseillers : Chantal Soucy, John Abraham, Charles Meunier.

ABSENCE MOTIVÉE : Roland Barnabé, Lorraine Rochon, Gerald Teske.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Marcel Beaubien, aussi présent le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Paul St-Louis, la séance est déclarée ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024.
4. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR 2022
5. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES POUR 2022
6. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DES TARIFS POUR LE VIDANGE SEPTIQUE.
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-085

IL EST PROPOSÉ par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Chantal Soucy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

2022-05-086

Il est
Proposé par John Abraham,
Appuyé par Charles Meunier ;

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024, le tout selon le tableau dressé par le Greffier-trésorier et inclus ci-bas.

DÉPENSES	2022	2023	2024	TOTAL
Sécurité Publique Bornes fontaines	30 000\$	15 000\$	15 000\$	60 000\$
Transport Chemin Derry	22 950\$			
Intersection Papke et Route 315	80 100\$			
Chemin de la Mine	80 000\$			
Chemin Inlet	10 000\$			
Génératrice garage municipal	20 000\$			
Total Transport 2022	213 050\$			213 050\$
Chemin Miller		225 000\$		
Pont Milke		100 000\$		
Total Transport 2023		325 000\$		325 000\$
Chemin Smallian Phase 1			500 000\$	500 000\$
TOTAL ANNUEL	243 050\$	340 000\$	515 000\$	1 098 050\$

FINANCEMENT	2022	2023	2024	TOTAL
PRABAM - Bornes fontaines - Génératrice garage municipal	30 000\$ 20 000\$			30 000\$ 20 000\$
TECQ - Chemin Derry - Papke et Route 315 - Chemin Miller - Pont Milke - Chemin Samllian	22 950\$ 80 100\$	225 000\$ 100 000\$	500 000\$	22 950\$ 80 100\$ 225 000\$ 100 000\$ 500 000\$
Transfert – MTQ - Chemin de la Mine - Chemin Inlet	80 000\$ 10 000\$			80 000\$ 10 000\$
Affectation surplus		15 000\$	15 000\$	30 000\$
TOTAL ANNUEL	243 050\$	340 000\$	515 000\$	1 098 050\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRES GÉNÉRALE
POUR 2022**

2022-05-087

IL EST,

Proposé par Chantal Soucy,

Appuyé par Charles Meunier;

QUE pour l'année fiscale 2022, débutant le 1^{er} janvier 2022 et se terminant au 31 décembre, 2022, une taxe générale de (7,284\$) par mille dollars de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporée au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES
ARRÉRAGES POUR 2022**

2022-05-088

IL EST,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par Chantal Soucy;

Que le taux d'intérêt en vigueur durant l'année 2022 sur les comptes passés dus, soit et est établi à dix-huit pourcent (18%) annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DES TARIFS POUR LE VIDANGE
SEPTIQUE**

2022-05-089

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a adopté le règlement 01-2016 relatif a la vidange des fosses septiques et de rétention des résidences isolées de la municipalité

IL EST,

Proposé par Charles Meunier,

Appuyé par John Abraham;

QUE le taux par vidange est de 260,00\$ incluant les frais s'y rattachant, pour une résidence permanente soit aux 2 ans représentant 130,00\$ par année et pour une résidence saisonnière aux 4 ans représentant 65,00\$ par année et que selon l'article 14 du règlement le taux de vidange sera facturé avec la taxation annuel de 2022 démontrant un item séparé du taux global.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2022-05-090

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Charles Meunier, **APPUYÉ** par Chantal Soucy **QUE** la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Marcel Beaubien
Maire



Paul St-Louis
Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim